



Communiqué de presse

Luxembourg, le 1^{er} mars 2018

Les énergies renouvelables doivent être liées plus étroitement à la politique de développement rural, selon la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'UE devrait chercher davantage à exploiter les synergies entre sa politique de développement rural et celle relative aux sources d'énergie renouvelables. Les auditeurs ont analysé le lien entre énergies renouvelables et développement rural et en ont conclu que des synergies sont possibles, mais qu'à ce jour, elles restent pour l'essentiel inexploitées.

Plusieurs programmes de financement nationaux et européens existent pour encourager la production et l'utilisation des énergies renouvelables, et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) constitue l'une des sources de financement de l'UE dans ce domaine. Cependant, les auditeurs ont observé que la Commission européenne n'était pas en mesure de fournir des informations exhaustives et actualisées sur le soutien financier octroyé en faveur de ces énergies, que ce soit globalement ou uniquement au titre du Feader.

«Les ressources financières allouées au développement rural peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs en matière d'énergies renouvelables au niveau national et de l'UE, mais elles devraient alors profiter aux zones rurales», a déclaré M. Samo Jereb, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission européenne n'a pas fourni suffisamment de précisions ou d'orientations à cet égard.»

Les auditeurs se sont rendus dans cinq États membres: la Bulgarie, la France (Basse-Normandie), l'Italie (Toscane), la Lituanie et l'Autriche. Ils ont constaté que la plupart des États membres visités n'ont pas utilisé les fonds destinés au développement rural pour financer en priorité les projets dans le domaine des énergies renouvelables aptes à contribuer à un développement rural durable. Si bon nombre des projets visités ont produit des résultats positifs sur les plans économique et environnemental, les États membres ont également financé des projets qui présentaient un intérêt économique pour leurs propriétaires, mais qui n'ont eu que peu d'effets bénéfiques pour les zones rurales.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47 063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

Globalement, la politique de l'UE en matière d'énergies renouvelables pourrait mettre en place de manière plus explicite des conditions propices à une synthèse réussie entre énergies renouvelables et développement rural. Le cadre d'action relatif aux énergies renouvelables en cours d'examen est susceptible d'améliorer la situation, selon les auditeurs. Mais le cadre pour la durabilité de la bioénergie, que ce soit dans sa version actuelle ou dans celle proposée, ne fournit pas les moyens adéquats pour offrir aux zones rurales une protection suffisante contre les risques environnementaux et socioéconomiques et pour exploiter au mieux leur potentiel de moteurs du développement durable.

Les auditeurs formulent les recommandations suivantes:

- la Commission et les États membres devraient prendre en considération les besoins des zones rurales lors de l'élaboration de la future politique en matière d'énergies renouvelables;
- la Commission, le Parlement européen et le Conseil devraient doter la future politique en matière de bioénergie de meilleures mesures de sauvegarde contre l'approvisionnement non durable en biomasse à des fins énergétiques.

En outre, la Commission devrait:

- préciser la finalité et le rôle de l'aide au développement rural investie dans les énergies renouvelables;
- demander aux États membres de fournir dans leurs rapports de mise en œuvre de 2019 des informations pertinentes sur les réalisations obtenues dans le cadre des programmes;
- en coopération avec les États membres, insister sur la nécessité de n'octroyer un soutien qu'à des projets viables dans le domaine des énergies renouvelables et offrant un avantage manifeste en matière de développement rural durable, en particulier lorsque les financements proviennent du Feader.

Remarques à l'intention des journalistes

On entend par «énergies renouvelables» l'énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables qui se reconstituent naturellement à l'échelle d'une vie humaine. La production et la consommation de ces énergies sont toutes deux en hausse dans l'Union européenne, mais des efforts supplémentaires restent nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Union, à savoir porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à 20 % en 2020 et à 27 % au moins en 2030. Il est crucial que l'UE ait davantage recours aux énergies renouvelables pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et ainsi respecter l'accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques.

Selon une étude réalisée par Ecofys, une société de conseil dans le domaine de l'énergie, 99 milliards d'euros d'argent public ont été dépensés, principalement sur les budgets nationaux, en soutien au secteur de l'énergie dans l'UE en 2012, dont 40 milliards d'euros pour les énergies renouvelables.

La Commission a présenté sa proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables en novembre 2016. Le Conseil est parvenu à un accord sur une orientation générale et le Parlement européen a adopté ses amendements en janvier 2018. Le Conseil a également élaboré sa position en vue de la première réunion en trilogue.

Le rapport spécial n° 5/2018 intitulé «Énergies renouvelables et développement rural durable: d'importantes synergies sont possibles, mais rarement exploitées» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (www.eca.europa.eu).